# 

# ANNEXE V AU CCAP

# Promotion de l’égalité professionnelle entre les femmes et les hommes - Démarche de progrès

**Informations générales :**

|  |
| --- |
| Nom de l'entreprise :…………………………………………………………………….……………  Siret :…………………………………………………………………………………………………. Contact :……………………………………….………………………………………....……………  Adresse :……………………………………………………………………………………………… Tel : …………………………………………………………………………………….……………. Email :…………………………………………………………………………………...…………….  Nombre de salariés : …………………………………………………………………………………. Chiffre d’affaires : ……………………………………………………………………………………. Secteur d’activité : ……………………………………………………………………...……………. Titulaire du label [« égalité professionnelle entre les femmes et les hommes »](https://certification.afnor.org/ressources-humaines/label-egalite-professionnelle-entre-les-femmes-et-les-hommes) :  Oui  Non |

Les candidats sont invités à remplir ce formulaire. Dans la première partie, les candidats réalisent un état des lieux des pratiques en matière d’égalité professionnelle en cours au sein de leur structure. La deuxième partie correspond aux actions qu’ils s’engagent à mettre en place ou à poursuivre dans le cadre du présent accord-cadre et aux objectifs qu’ils se fixent.

**Motivation de l’engagement et grands axes de la démarche d’égalité professionnelle**

1. **Avez-vous engagé une démarche de progrès en matière d’égalité professionnelle  
   entre les femmes et les hommes ?**

Oui

Non

Si non, pour quelle(s) raison(s) ?

1. **Pour quelles raisons menez-vous ces actions ?**

Amélioration de la performance économique   
 Amélioration de la gestion des RH   
 Démarche globale de Responsabilité Sociale de l’entreprise   
 Raisons morales/ éthiques   
 Valorisation de l’image   
 Autre :……………………………………………………………………………

1. **Quelle(s) action(s) avez-vous mis en place?**
2. **Quels sont les résultats obtenus à la suite de ces actions ?**

**Engagements dans le cadre du présent accord-cadre**

Vous renseignerez ici les actions que vous mettrez en place au cours de l’exécution du présent accord-cadre. L’Administration accepte qu’une action déjà en cours au sein de votre structure soit poursuivie dans le cadre du présent accord-cadre, vous devrez néanmoins fixer des objectifs de progression pertinents. En fin de document, vous trouverez des exemples d’actions en faveur de l’égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

**En cas d’attribution de l’accord-cadre, le candidat s’engage sur deux actions dont il décrit ici la mise en œuvre, les objectifs et le(s) indicateur(s) permettant d’évaluer le progrès réalisé.**

|  |  |
| --- | --- |
| **Action** | **Descriptif de l’action** |
| **1** |  |
| **2** |  |

|  |
| --- |
| ***Exemples d’actions permettant de promouvoir l’égalité professionnelle entre les femmes et les hommes :***   * *Actions visant l’égalité salariale (transparences des salaires, égalité de rémunération à l’embauche, …)* * *Actions visant la mixité professionnelle (recrutement, promotions, quotas,…)* * *Mise en place d’un processus permettant la prise en compte systématique des questions d’égalité dans les décisions* * *Formation et sensibilisation des recruteurs, des encadrants et/ou des salariés* * *Action en faveur de la parentalité (congé paternité obligatoire, dispositif d’accompagnement du retour à l’emploi après un congé parental, …)* * *Aménagement flexibles du temps de travail permettant une bonne articulation vie professionnelle/vie personnelle* * *Objectifs chiffrés en proportions de femmes en temps plein, aux postes d’encadrement et/ou aux organes de décision* * *Egalité de rémunération à l’embauche* * *Démarche de labellisation, certification entreprise ?*   ***Exemples d’indicateurs***   * *Taux de femmes et d’hommes dans l’encadrement salarié* * *Taux de femmes et d’hommes dans les instances dirigeantes* * *Écart de salaires femme / homme à ancienneté et postes équivalent* * *Taux de femmes et d’hommes senior* * *Taux de femmes et d’hommes de moins de 25 ans* |